



Martigues

Braconnage des thons : les pêcheurs montent au créneau

Les deux fédérations de pêche estiment lutter contre le piratage

Ils ne sont pas contents, les plaisanciers. Par l'intermédiaire de leurs présidents, Gérard Peroddi pour la Fédération française des pêcheurs en mer et Jean Kiffer pour la [Fédération] nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, ils ont tenu à réagir à notre article consacré au braconnage de thon rouge le 29 août dernier.

Ils s'estiment touchés - à tort - par "cette affirmation qui vise à l'évidence la pêche sportive et récréative" et tiennent à faire une mise au point.

"Les faits relatés dans cet article concernent une minorité de braconniers sans aucune éthique (ce que nous indiquions d'ailleurs, Ndlr). Leurs pratiques frauduleuses portent tort avant tout à l'immense majorité des pêcheurs plaisanciers respectueux des règles établies et pas seulement aux pêcheurs professionnels. Cela fait des lustres que les braconniers portent atteinte à l'image des pêcheurs passionnés et respectueux des règles et surtout conscients qu'il est nécessaire d'être extrêmement rigoureux pour la préservation du thon rouge. Les règles sont pourtant extrêmement strictes. Les fédérations se voient attribuer un quota pour la saison de pêche avec capture, détention à bord et le débarquement pour la période qui se déroule du 15 juillet au 31 août et du 15 au 28 septembre. Il est à



Gérard Peroddi, président de la Fédération française de pêche en mer défend la pêche de loisir.

/ PHOTO N GA

noter que cette saison de pêche a été minorée de 15 jours pour réduire les possibilités de prise et préserver encore plus l'espèce".

Les quotas actuels octroyés à la pêche de loisir sont ridiculement faibles : 1% du quota global national. "Aucun autre pays de la communauté européenne n'a de règles aussi draconiennes. On voudrait mettre en péril une activité qu'on ne s'y prendrait pas autrement."

"Pour contrôler les prises, il est attribué par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) un nombre de bagues inviolables (1) qui doivent être utilisées pour marquer tout thon débarqué.

Une déclaration est effectuée pour chaque thon pris et enregistré par France Agrimer. Une comptabilisation très stricte est réalisée par chaque Fédération qui attribue les bagues avec les numéros de celles-ci ce qui permet de vérifier en fin de saison lors des restitutions de bagues non utilisées s'il y a concordance entre les attributions par la DPMA, des bagues utilisées pour les prises et la restitution des bagues non utilisées.

Cette méthode a permis aux fédérations destinataires des bagues de respecter les quotas décidés par la DPMA pour la pêche sportive et récréative et non pas par l'Europe comme précisé dans l'article. De telles contrain-

tes n'existent qu'en France !"

Les deux fédérations estiment par ailleurs que, chez elles, en cas de braconnage, "les sanctions sont exemplaires, exclusion et poursuite judiciaire pour les braconniers avérés."

Mais le principal problème, pour les pêcheurs, c'est "que depuis maintenant deux ou trois années, nous constatons une arrivée à la côte du thon rouge dès le mois de mars ce qui laisse le champ libre aux braconniers avérés de pratiquer leurs basses besognes en toute impunité, les contrôles par les autorités compétentes ne se faisant que beaucoup plus rarement. Il est de notoriété publique que ces braconniers pratiquent toute l'année et bien entendu sans bagues et sans autorisations". Et les deux présidents d'interroger: "Que font les pouvoirs publics?"

Enfin, pour conclure, Gérard Peroddi et Jean Kiffer rappellent "que le nombre de jours effectifs de pêche avec prélèvement a été réduit sensiblement de par le fait des intempéries constatées cet été, et nous en voulons pour preuve le nombre de compétitions annulées ce qui explique le peu de prises en Paca notamment mais ailleurs aussi."

S.R.

(1) Dans les faits, les braconniers contournent le système en utilisant des pinces de chirurgien pour entailler discrètement les nageoires des poissons et installer, de nouveau, ces bagues.